

Le Gouvernement reprend les propositions du CESE élaborées avec France Stratégie dans son rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse

Le gouvernement a rendu aujourd'hui au Parlement son rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse, comme le prévoit la loi Sas, adoptée le 13 avril 2015.

Le CESE se félicite que ce rapport soit largement inspiré des indicateurs proposés dans le « Tableau de bord d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut (PIB) élaboré en partenariat avec France Stratégie », adopté par le CESE en juin 2015 par le biais d'une résolution.

Conformément à la loi Sas, ce rapport sur les « nouveaux indicateurs de richesse » sera rendu chaque année par le gouvernement.

Afin de poursuivre le débat et de les accompagner dans leur dialogue avec la société civile organisée, le Premier Ministre et le gouvernement souhaitent que le CESE rende chaque année un avis complémentaire. Le CESE saura répondre à ce vœu.

Nouveaux indicateurs de richesse : aboutissement d'un large processus de concertation

Depuis le début de l'année 2015, le Conseil économique social et environnemental et France Stratégie, avec le concours du Conseil national de l'information statistique et l'appui de l'Insee et des services statistiques ministériels, se sont associés pour élaborer un tableau de bord d'indicateurs complémentaires du PIB qui permette de mesurer la qualité de la croissance.

Quatre réunions d'une commission de concertation comprenant plus de 70 représentants de la société civile et des chercheurs, suivies d'une consultation citoyenne, ont permis de sélectionner 10 indicateurs portant sur les inégalités de revenus, l'éducation, la santé, l'emploi, la biodiversité ou encore le bien-être ressenti.

En juin 2015, le CESE a voté une résolution adoptant cette proposition de tableau de bord visant à mieux prendre en compte toutes les dimensions du développement, tant économiques et sociales qu'environnementales.

9 des 10 propositions d'indicateurs du CESE et de France Stratégie reprises par le gouvernement

9 des 10 indicateurs proposés par le CESE et France Stratégie ont été retenus par le gouvernement. Ceux-ci ont fait l'objet d'un arbitrage parmi les propositions d'indicateurs phares ou complémentaires du tableau de bord élaboré par le CESE en collaboration avec France Stratégie.

Seul l'indicateur concernant le taux de recyclage des déchets n'a pas été repris. Celui-ci a été abandonné au profit du renforcement des indicateurs autour de la thématique pauvreté et inégalité, à laquelle sont désormais consacrés 2 indicateurs, avec l'ajout du taux de pauvreté en conditions de vie.

« Nous avons réussi ce que beaucoup pensaient impossible : établir ensemble une proposition d'un nombre réduit d'indicateurs complémentaires du PIB. Cette proposition est largement reprise par le

gouvernement et, en figurant dans un rapport au Parlement joint à loi de Finances, acquiert aujourd'hui une dimension officielle. », se félicite Philippe Le Clezio, rapporteur au CESE de la Résolution sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut (PIB) élaboré en partenariat avec France Stratégie.

Pour télécharger

- Le rapport du gouvernement sur les « nouveaux indicateurs de richesse » cliquez [ici](#)
- Le PowerPoint de présentation de Philippe Le Clezio cliquez [ici](#)
- La résolution du CESE sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut (PIB) élaboré en partenariat avec France Stratégie cliquez [ici](#)

Contacts presse :

Emilie HUMANN - 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 / emilie.humann@clai2.com

Delphine BOSCH - 01 44 69 30 35 / 06 99 37 61 76 / delphine.bosc@clai2.com